



A Paris, le 16 octobre 2012

Les armateurs français s'engagent dans la lutte contre le trafic d'armes

Depuis toujours, les armateurs français ont fait de la qualité, de la sécurité et de la sûreté les piliers inaltérables de leurs activités de transport.

L'héritage laissé par la fin de Guerre froide, la multiplication des conflits régionaux et la mondialisation des échanges ont conduit à donner une nouvelle ampleur aux flux illicites d'armes.

Dans ce cadre, Armateurs de France soutient depuis de nombreuses années les initiatives de la France et de l'Union Européenne dans la lutte contre la dissémination des armes classiques et pour le respect des embargos décidés au niveau international. En coordination avec la Délégation aux Affaires Stratégiques du ministère de la Défense et le Cluster Maritime Français (CMF), les armateurs français ont décidé de franchir une étape supplémentaire en signant une charte opérationnelle destinée à faciliter la mise en œuvre de ces mesures à bord de leurs navires.

Fruit d'un travail collaboratif dans le cadre du groupe de travail dédié du Cluster Maritime Français, cette charte, signée également par le CMF à titre de témoin, donne corps à l'implication constante des armateurs français dans la lutte contre les flux illicites d'armes par voie maritime.

Armateurs de France entend faire de cette charte le point de départ d'un travail fructueux avec l'administration et le gouvernement français, afin de concourir à un meilleur contrôle international du trafic d'armes.

Contacts presse :

- Pasquine ALBERTINI, Communication d'Armateurs de France : 01.53.89.52.42 ; p-albertini@armateursdefrance.org
- Alexandre LUCZKIEWICZ, Communication du Cluster Maritime Français : 01.42.25.61.50 ; a.luczkiwicz@cluster-maritime.fr